

PACTIV CANADA, INC. CONDITIONS DE
VENTES CANADA
EN VIGUEUR LE 1er SEPTEMBRE 2015

1. **ACHETEUR.** Ces conditions de vente régiront la vente des produits par Pactiv Canada, Inc. (**Pactiv**) à un acheteur éligible aux critères suivants (un **Acheteur**) :
 - La commande de l'Acheteur a été soumise à partir du jour d'entrée en vigueur de ces conditions de vente.
 - Pactiv a accepté la commande avant la date effective d'une annulation d'un avenant à ces conditions de vente.
 - Les produits commandés sont livrés à l'Acheteur au Canada.

2. **PASSATION DES COMMANDES.** Pour commander des produits à Pactiv, un Acheteur doit présenter une commande écrite au Service à la clientèle de Pactiv, soit (a) au siège de la société, 1900 West Field Court, Lake Forest, Illinois 60045; (b) via un numéro de fax de Pactiv ou à l'adresse électronique fournie à l'Acheteur par le Service à la clientèle de Pactiv (c) via un système de commande électronique agréé par Pactiv. Une commande doit comprendre les informations suivantes :
 - Nom légal et adresse de l'Acheteur.
 - Nom, titre, numéro de téléphone et adresse électronique du représentant de l'Acheteur aux fins de contact dans le cadre de la commande.
 - Numéro d'identification client assigné à l'Acheteur par le Service à la clientèle de Pactiv.
 - Numéro d'identification de la commande assigné par l'Acheteur.
 - Nom du vendeur et numéro d'identification assigné à Pactiv par l'Acheteur.
 - Numéro de produit Pactiv, prix et quantité de chaque produit commandé.
 - Date d'expédition prévue et date de livraison demandée si Pactiv livre les produits commandés dans les locaux d'un Acheteur.
 - Date de ramassage prévue et nom du transporteur si l'Acheteur récupère les produits commandés dans un établissement Pactiv.
 - Adresse de livraison de l'Acheteur ou de Pactiv dans la partie continentale des États-Unis où la livraison aura lieu.

Une commande doit être soumise par l'Acheteur et acceptée par Pactiv au moins sept (7) jours ouvrables avant la date d'expédition prévue ou la date de ramassage prévue. La date de livraison demandée doit concéder un délai raisonnable commercialement pour transporter les produits commandés de l'usine ou l'entrepôt Pactiv à l'adresse de livraison de l'Acheteur. Une commande de produit doit également répondre aux exigences des politiques Pactiv en vigueur sur les commandes pour le produit concerné, publiées à l'adresse www.pactiv.com ou fournies par Pactiv à l'Acheteur (p. ex., chargement complet ou taille de commande minimum ; éléments individuels par couches régulières et quantités de palettes ; cubage du chargement, lieu de livraison ou de ramassage autorisé ; etc.). Si Pactiv accepte une commande qui ne répond pas à toutes les exigences des politiques en vigueur sur les commandes pour le produit concerné ou si une prise en charge, un emballage ou un transport particulier est requis, Pactiv peut imposer des frais supplémentaires à l'Acheteur (p. ex., si la commande ne représente pas un chargement complet, l'Acheteur assumera l'intégralité des frais de livraison ; si l'Acheteur requiert une production ou une livraison accélérée, l'ensemble des frais afférents sera à sa charge, etc.).

3. **TRAITEMENT DES COMMANDES.** Pactiv s'efforcera de vérifier les commandes et d'informer l'Acheteur si la commande a été acceptée ou déclinée sous deux (2) jours ouvrables après réception. Pactiv peut, à son entière discrétion, accepter ou décliner une commande. Une commande ne saurait être considérée comme acceptée par Pactiv sans confirmation écrite de sa part à l'Acheteur et expédition des produits commandés. Par l'acceptation d'une commande, Pactiv rejette toute condition générale additionnelle ou contradictoire la concernant et toute autre communication ou document de l'Acheteur (c.-à-d. seules les informations de commande autorisées décrites dans la section précédente et ces conditions de vente s'appliquent à la transaction). Après acceptation d'une commande par Pactiv, ni Pactiv, ni l'Acheteur ne peuvent l'annuler ou la modifier sans consentement écrit des deux parties.

4. **COMMANDE AVEC LIVRAISON DANS LES LOCAUX DE L'ACHETEUR.** Pactiv facturera à l'Acheteur le prix de la commande au moment de la date prévue de livraison. L'Acheteur sera également responsable de toute taxe de vente, utilisation et autre taxe similaire imposée par les autorités gouvernementales au moment de la transaction. La commande sera livrée sur une base DAP (**Delivery at Place, ou « Rendu au lieu de destination »**) selon la

PACTIV CANADA, INC. CONDITIONS DE
VENTES CANADA
EN VIGUEUR LE 1er SEPTEMBRE 2015

réglementation INCOTERMS 2010. Si le coût de livraison a été intégré au prix des produits commandés, alors Pactiv prendra en charge les frais de livraison. Si Pactiv n'a pas inclus le coût de livraison dans le prix des produits commandés, l'Acheteur remboursera les frais de livraison à Pactiv. Dans les deux cas, les frais de chargement des produits commandés seront à la charge de Pactiv au point d'expédition et les frais de déchargement seront à la charge de l'Acheteur au point de livraison. Pactiv sélectionnera le transporteur et décidera de la méthode et de la route de transport pour toute livraison dans les locaux de l'Acheteur. Responsabilité et risque de perte des produits commandés seront transférés à l'Acheteur une fois les produits commandés présentés par le transporteur de Pactiv au quai de chargement des locaux de l'Acheteur pour déchargement. Pactiv exigera de son transporteur qu'il livre les produits commandés dans une « fenêtre de livraison » de 2 heures établie avec l'Acheteur à la date de livraison demandée, mais ne sera en aucun cas responsable des retards après l'expédition. Si le transporteur de Pactiv arrive dans les locaux de l'Acheteur dans les trente (30) premières minutes des 2 heures de la « fenêtre de livraison » à la date de livraison demandée et que l'Acheteur n'accepte pas la livraison sous les 2 heures de la « fenêtre de livraison », celui-ci devra payer ou rembourser Pactiv pour tout frais de détention imposé par son transporteur qui résulte du retard de l'Acheteur (n'excède pas 50 \$ par heure).

5. COMMANDE RAMASSÉE DANS UN ÉTABLISSEMENT PACTIV. Pactiv facturera à l'Acheteur le prix des produits commandés à la date de ramassage prévue. L'Acheteur sera également responsable de toute taxe de vente, utilisation et autre taxe similaire imposée par les autorités gouvernementales au moment de la transaction. Si le coût de livraison est inclus dans le prix publié, Pactiv créditera l'Acheteur du montant des indemnités de ramassage pour les produits commandés à la date de ramassage prévue. La commande sera livrée sur une base EXW (**Ex Works**) selon la réglementation INCOTERMS 2010. Pactiv sera responsable du chargement des produits commandés à ses frais au point d'expédition et l'Acheteur sera responsable du déchargement des produits commandés à sa charge au point de livraison. Responsabilité et risque de perte des produits commandés seront transférés à l'Acheteur une fois les produits commandés chargés dans la remorque du transporteur ou dans tout autre conteneur et placé sous la responsabilité du transporteur de l'Acheteur. L'Acheteur exigera de son transporteur qu'il effectue la livraison des produits commandés dans une « fenêtre de ramassage » prévue avec Pactiv à la date de ramassage demandée. La « fenêtre de ramassage » sera de deux (2) heures si Pactiv a accepté de fournir au transporteur de l'Acheteur une remorque ou tout autre conteneur préchargé à la date de ramassage demandée. La « fenêtre de ramassage » sera de six (6) heures si Pactiv a accepté de charger une remorque vide ou tout autre conteneur vide fourni par le transporteur de l'Acheteur à la date de ramassage demandée. Si le transporteur de l'Acheteur arrive dans les locaux de Pactiv dans les trente (30) premières minutes des 2 heures de la « fenêtre de ramassage » à la date de ramassage demandée et que Pactiv ne conclut pas la livraison sous les 2 heures de la « fenêtre de ramassage », Pactiv devra payer ou rembourser l'Acheteur pour tout frais de détention imposé par son transporteur qui résulte du retard de Pactiv (n'excède pas 50 \$ par heure).

6. ACCEPTATION OU REFUS DES PRODUITS COMMANDÉS. L'Acheteur disposera de trente (30) jours à compter de la date de livraison pour inspecter les produits livrés et les accepter ou les refuser. Il sera considéré que l'Acheteur a accepté tout produit livré qu'il aura vendu ou utilisé, ou ayant été perdu ou endommagé, pendant cette période de 30 jours. L'Acheteur peut uniquement rejeter un produit livré pour les motifs permis dans le cadre de la Politique de retour produit en vigueur qui lui a été remise ou publiée à l'adresse www.pactiv.com (c.-à-d., qualité défectueuse ; avarie de route ; erreur de livraison) et uniquement si l'Acheteur est en conformité avec cette politique. Tout produit livré que l'Acheteur ne refuse pas et ne retourne pas dans le cadre de cette politique sera considéré comme accepté le trentième (30e) jour. Une fois que l'Acheteur a accepté un produit livré, il ne peut pas révoquer son acceptation pour d'autres motifs que ceux présentés dans la Section 9.

7. PAIEMENT.

- a. L'Acheteur paiera à Pactiv le prix des produits commandés et tout autre montant encouru par l'Acheteur en vertu de ces conditions de vente, à la date d'exigibilité indiquée sur la facture de Pactiv. Si aucune date d'exigibilité n'est spécifiée sur la facture, elle intervient au trentième (30e)^{jour} après la date d'émission de la facture par Pactiv.
- b. Les paiements sont à effectuer en dollars canadiens par ACH ou tout autre moyen de transfert électronique approuvé par Pactiv (c.-à-d., aucun règlement par chèque). Un règlement sera considéré effectué à la date à laquelle les fonds de l'Acheteur sont déposés et crédités sur le compte de Pactiv.
- c. Si Pactiv offre à l'Acheteur un escompte de caisse pour encourager le règlement des sommes dues, l'escompte de caisse sera appliqué au « prix net » des produits commandés (c.-à-d., le prix déduction faite du fret, des taxes, frais de douane, ristournes, rabais de base, remboursements, crédits et autres déductions et frais engagés ou approuvés par écrit par Pactiv au moment de la transaction). Un escompte de caisse sera uniquement considéré comme acquis si le montant de la facture, déduction faite de l'escompte de caisse, est déposé et crédité sur le compte de Pactiv au plus tard à la date limite de règlement spécifiée pour l'escompte de caisse.
- d. Si la date d'exigibilité d'une facture ou la date limite de paiement d'un escompte de caisse tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié aux États-Unis, la date d'exigibilité ou date limite de paiement sera étendue au

PACTIV CANADA, INC. CONDITIONS DE
VENTES CANADA
EN VIGUEUR LE 1er SEPTEMBRE 2015

prochain jour ouvrable.

- e. Si l'Acheteur n'a pas réglé à Pactiv un dû à la date d'exigibilité, y compris si l'Acheteur prend un escompte de caisse non acquis ou toute autre déduction non autorisée, l'arriéré fera l'objet d'intérêts à partir de la date d'incident de paiement jusqu'à la date de paiement à un taux annuel de dix-huit pour cent (18 %) ou au taux d'intérêt maximum autorisé en vertu de la loi de l'Illinois, selon le plus faible. En outre, l'Acheteur remboursera à Pactiv tout frais d'avocat, d'expert, de justice et toute autre dépense engagée pour collecter l'arriéré et les intérêts courus pour le montant concerné.
- f. L'Acheteur ne doit pas conserver, compenser ou déduire du montant des factures dues dans le cadre de ces conditions de vente sans accord écrit de Pactiv. Si, pour quelque raison que ce soit, l'Acheteur règle à Pactiv un montant inférieur au montant des factures dues sans accord écrit de Pactiv, l'Acheteur devra fournir un avis écrit expliquant la raison du montant conservé, compensé ou déduit, ainsi que tout document de support et tout paiement partiel, au plus tard à la date d'exigibilité de la facture. La non-soumission par l'Acheteur de cet avis écrit à Pactiv à la date d'exigibilité de la facture sera considérée comme une renonciation à toute défense pour le non-paiement du montant de la facture due et à toute réclamation contre Pactiv sur la transaction.
8. **CRÉDIT.** Pactiv se réserve le droit, à son entière discrétion, de déterminer la limite de crédit de l'Acheteur et de l'ajuster à tout moment. Si un Acheteur a dépassé sa limite de crédit ou est sur le point de le faire, ou si Pactiv détermine que la solvabilité de l'Acheteur fait l'objet d'un changement défavorable, Pactiv peut exiger un paiement anticipé ou toute autre assurance acceptable avant d'accepter une commande ou la livraison des produits commandés. Un défaut de paiement par l'Acheteur d'un montant dû à Pactiv pour une commande engendra la suspension ou la résiliation immédiate de toute prestation de Pactiv ou impliquera le paiement en avance pour la commande ou la livraison des produits commandés.
9. **GARANTIES.** Pactiv garantit à l'Acheteur à partir de la date de livraison du produit commandé que :
- Pactiv a transféré le titre approprié à l'Acheteur à cette date, libre et quitte de tout lien et engagement, par l'intermédiaire de Pactiv et sous son égide (**Garantie de titre.**)
 - Le produit ne contrevient, à cette date, à aucun brevet d'un tiers au Canada (**Garantie de non-contrefaçon.**)
 - Le produit est conforme à tous les égards importants, à cette date, aux spécifications écrites pour le produit publiées par Pactiv sur www.pactiv.com ou fournies par Pactiv à l'Acheteur (**Garantie de qualité.**)

En cas de violation de la Garantie de qualité, l'Acheteur doit informer Pactiv sous soixante (60) jours après livraison du produit défectueux. L'unique recours de l'Acheteur en cas de rupture de garantie sera de retourner le produit défectueux à Pactiv pour remboursement ou crédit conformément à la Politique de retour produit en vigueur, publiée à l'adresse www.pactiv.com ou fournie par Pactiv à l'Acheteur. Pactiv rejette toute autre garantie ou représentation concernant ses produits et prestations, qu'elle soit expresse ou tacite, y compris la garantie implicite de qualité marchande et la garantie implicite de pertinence à des fins particulières. L'Acheteur reconnaît qu'il ne s'est pas appuyé sur toute autre garantie ou représentation supposée et qu'il renonce à toute réclamation basée de telles garanties ou représentations supposées.

10. **LIMITATION DE RESPONSABILITÉ.** Pactiv ne saurait être tenu responsable vis-à-vis de l'Acheteur ou de toute autre personne pour tout retard de livraison ou de toute autre prestation qui résulte d'événements ou de conditions hors de son contrôle raisonnable, y compris catastrophes naturelles ; pénurie de matériel ; grèves, grèves perlées et autres conflits de travail ; actions gouvernementales ; violation, négligence, faute criminelle ou autres actes ou omissions d'un tiers ; incendie ou autres sinistres assurés ou non assurés. Pactiv ne saurait être tenu responsable vis-à-vis de l'Acheteur ou de toute autre personne pour tout dommage immatériel, accessoire, indirect, dommage-intérêt exemplaire, dommage-intérêt punitif ou tout autre type de dommages indirects en raison d'une violation par Pactiv de ces conditions de vente sur une transaction ou qui résulte d'une revente, du transport, stockage, de l'utilisation ou de la cession d'un produit Pactiv après sa livraison à l'Acheteur par Pactiv. Toute responsabilité de Pactiv envers l'Acheteur se limitera aux dommages directs et n'excèdera pas, au total, le montant reçu réellement par Pactiv de l'Acheteur pour le produit concerné par la violation ou par tout autre sinistre ou réclamation.

11. **COMPÉTENCE LÉGISLATIVE ET FORUM.** Ces conditions de vente et toute transaction basée sur ces dernières pour la vente de produits par Pactiv à l'Acheteur seront régies par les lois de la province d'Ontario et du Canada, quels que soient les principes de compétence législative. Pactiv et l'Acheteur se soumettent à la juridiction personnelle non exclusive et au lieu du procès de la juridiction compétente sur le sujet situé dans l'Ontario, Canada. Sauf limitation dans le cadre de ces conditions de ventes, Pactiv ou l'Acheteur peut exercer tout droit et voie de recours disponibles juridiquement et en équité pour une violation.

12. **DIVERS.** Ces conditions de vente et les informations de la commande acceptée dans la Section 2 représenteront

PACTIV CANADA, INC. CONDITIONS DE
VENTES CANADA
EN VIGUEUR LE 1er SEPTEMBRE 2015

l'accord entier, final et complet entre les parties en ce qui concerne l'achat et la vente des produits commandés et primeront sur tout citation, proposition, correspondance, demande orale ou écrite et tout autre document et communication précédent et contemporain. Ces conditions de vente peuvent uniquement être ajoutées ou modifiées pour l'Acheteur dans un accord écrit signé et échangé par un Vice-Président ou un haut membre de la direction de Pactiv et un représentant autorisé de l'Acheteur.

**PACTIV CANADA, INC. POLITIQUE
DE RETOUR DES PRODUITS EN
VIGUEUR LE 1^{er} SEPTEMBRE 2015**

Conditions générales

Toute demande concernant les produits Pactiv vendus au Canada sera en accord avec cette politique. Si Pactiv est informé d'une réclamation sur un produit pendant la période de notification requise et si Pactiv autorise le retour d'un produit conformément à cette politique, Pactiv créditera ou remboursera le produit retourné pour satisfaire pleinement la réclamation. Si Pactiv n'est pas informé d'une réclamation sur un produit pendant la période de notification requise ou si un produit n'est pas retourné pendant la période de retour autorisée, la réclamation sera considérée comme abandonnée. Pactiv évaluera et acceptera seulement les retours produit et octroiera un crédit ou un remboursement pour les réclamations relatives à la qualité, à une avarie de route ou à une erreur de livraison, comme souligné dans cette politique.

- Pour recevoir un crédit pour un produit retourné, un client doit demander un Numéro d'autorisation de retour Pactiv (**AR**) par courrier électronique ou téléphone, conformément aux dispositions ci-dessous.
- Les autorisations de retour doivent être demandée pendant la période de notification appropriée pour chaque type de retour. Le fait de demander une autorisation de retour ne garantit pas que Pactiv acceptera le retour ou émettra un crédit.
- Le numéro AR doit accompagner toute livraison de retour. Les livraisons sans numéro AR seront refusées (un numéro AR doit être référencé sur un connaissance).
- Pour votre commodité, les méthodes de demande d'un numéro AR sont indiquées ci-dessous :
 - Envoyez un message électronique à votre coordinateur de retour désigné ou à l'adresse électronique Pactiv de retour des marchandises :
fscanadapod@pactiv.com.
 - Appelez le (800) 323-3041 ou directement votre coordinateur de retour désigné.
- Un coordinateur de retour Pactiv fournira à l'Acheteur un numéro AR approuvé sous deux jours ouvrables après confirmation par Pactiv que le produit est retourné pour une réclamation relative à la qualité, à une avarie de route ou à une erreur de livraison. Le coordinateur de retour émettra une note de crédit sous 5 jours ouvrables à réception du produit retourné dans l'entrepôt Pactiv à condition que le produit soit retourné dans ses conditions de livraison et corresponde au numéro AR. Si un client désire également recevoir un produit de remplacement, il sera invité à fournir un nouveau bon de commande au Service à la clientèle de Pactiv.
- Un montant de crédit autorisé sera établi à partir du dernier prix d'achat facturé pour chaque élément retourné, déduction faite de l'escompte de caisse applicable.
- Aucun crédit ne sera applicable pour les produits endommagés pendant le transit lors du retour à Pactiv ; le crédit sera autorisé uniquement pour les produits retournés dans leurs conditions de livraison.
- Tous les numéros AR expirent 60 jours après émission. Aucun produit de remplacement ou crédit ne sera donné pour tout produit couvert par le numéro AR retourné après ce délai.
- Les déductions ne doivent pas être effectuées sur la facture d'origine et doivent uniquement être prises en compte après émission de la note de crédit.
- Pactiv se réserve le droit de compenser les déductions de retours non autorisés sur tout paiement dû au client.
- L'Acheteur fournira à Pactiv toute information raisonnable demandée en lien avec une réclamation produit et permettra à Pactiv d'examiner et de tester raisonnablement le produit faisant l'objet de la réclamation.

Retours qualité

- Cette catégorie s'applique uniquement aux produits présentant un défaut de conception, de matériau ou de fabrication causé par Pactiv.
- Les problèmes de qualité doivent être adressés à votre représentant des ventes ou coordinateur de retour assigné aux questions de qualité.
- Tout retour pour motif de qualité doit être notifié par écrit via une demande pour autorisation de retour sous 60 jours à compter de la date de facturation (10 jours à compter de la livraison pour les produits Earth Choice).

**PACTIV CANADA, INC. POLITIQUE
DE RETOUR DES PRODUITS EN
VIGUEUR LE 1er SEPTEMBRE 2015**

- Pour toute réclamation relative à la qualité, une photo doit apporter la preuve du défaut.

Avarie de route

- Cette catégorie s'applique uniquement aux produits endommagés pendant le transit pendant la livraison par un transporteur de Pactiv.
- L'avarie de route doit être adressée au coordinateur de retour assigné à l'entrepôt depuis lequel le produit a été expédié ou à fscanadapod@pactiv.com.
- Tout retour lié à un dommage doit être notifié par écrit via une demande pour autorisation de retour sous 30 jours à compter de la date de facturation (10 jours pour les produits Earth Choice livrés).
- L'Acheteur devra fournir une photo du produit endommagé pour apporter la preuve des dommages et une attestation de la livraison appropriée signée par l'Acheteur et le transporteur Pactiv doit être présentée pour toute réclamation relative à un dommage.

Erreurs de livraison

- Cette catégorie s'applique uniquement aux produits qui n'ont pas été commandés, dont les quantités livrées sont incorrectes (c.-à-d., excédent ou déficit), qui ont été livrés tardivement, à une mauvaise destination ou toute autre erreur de livraison.
- Les erreurs de livraisons doivent être adressées au coordinateur de retour assigné à l'entrepôt depuis lequel le produit a été expédié ou à fscanadapod@pactiv.com. Concernant les excédents et les déficits, l'objet doit mentionner le numéro du bon de commande du client, le numéro de livraison Pactiv et la quantité d'éléments livrés en trop ou manquants.
- Les erreurs de livraison doivent être notifiées par écrit via une demande pour autorisation de retour sous 30 jours à compter de la date de facturation (10 jours pour les produits Earth Choice livrés).
- Une attestation de livraison appropriée signée par l'Acheteur et le transporteur Pactiv indiquant clairement les éléments et la quantité concernés doit accompagner toute demande.
- Si le client choisi de conserver et d'accepter les produits malgré sa réclamation pour livraison excédentaire, déficitaire ou pour toute autre erreur de livraison, le coordinateur de retour procédera débitera ou créditera le montant approprié à la facture.